COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 octobre 2013 - 19H00

<u>Présents</u>: M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro (arrivé à 20h15), Mme ROSSIGNOL Nicole et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés: Mr POUILLET Marcel (procuration à Mr DUGOURD Serge), Mr GIRARD Guillaume (procuration à Mr ESTIER Pascal), Mr RAFALKO Thierry (procuration à Mme REINICHE Jacqueline), M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Personnel
- Travaux Projets
- Subventions
- Questions diverses

AFFAIRES FONCIERES

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AT 254 255 d'une superficie totale de 2 460 m², comprenant une habitation, appartenant à Mme Fany BERTRAND, vendue 125 000 € au profit de Mr Mathieu MARQUES,
- AM 17 d'une superficie totale de 3 640 m² comprenant les murs d'un bâtiment commercial (salle de cinéma et locaux annexes), appartenant à la Société Cinéma La Viouze, vendue 180 000 € au profit de Manzat-Communauté.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal donne son accord pour signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à partir du 1^{er} janvier 2014 une convention pour :

- Contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais d'arrêt maladie, accident, décès ...pour les agents titulaires et non-titulaires de la collectivité, pour une durée de 5 ans.
- Adhésion au Service de médecine professionnelle et préventive et au Service de Prévention compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, pour une durée de 3 ans.

TRAVAUX - PROJETS

Travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Comps :

Suite à la défection du bureau d'étude ENOPHI dans le groupement de maîtrise d'œuvre, le bureau EUCLID a présenté une offre d'un montant de 8 900 € HT, soit 10 644,40 € TTC, pour la reprise totale du contrat initial, sans reprendre les éléments réalisés par ENOPHI en structure, VRD et fluides. Le Conseil Municipal décide de confier cette mission au bureau EUCLID.

Travaux d'aménagement du parking des pompiers et d'une plateforme au terrain de sports
Sur les deux entreprises qui ont soumissionné, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MONTEIL TP pour un montant de 33 553,50 € HT, soit 40 129,99 € TTC.

Autres travaux

Le lotissement Bourg Sud et les plaques de rue sont en cours. Le SIEG doit proposer un aménagement en éclairage public à Comps. L'installation de la rampe de La Poste nécessite la modification de l'emplacement de la Boîte aux lettres.

SUBVENTIONS

Des bons d'achat seront remis aux lauréats du concours photos organisé par la Section Voir et Savoir de l'Association Foyer Rural.

Une subvention de 4 000 € sera versée à l'Amicale Laïque pour son fonctionnement, l'arbre de Noël des écoles et le voyage à Paris des élèves de CM2.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population : il se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014 et nécessitera le recrutement de quatre agents recenseurs.

<u>Modification des statuts de Manzat-Communauté</u>: Le Conseil Municipal approuve cette modification afin d'intégrer la compétence pour la prise de participation dans une Société Publique Locale créée pour l'exploitation des thermes de la Commune de Châteauneuf les Bains.

<u>Tarifs 2014 du camping, du bar et des chalets</u>: Les tarifs du camping et du bar sont inchangés et ceux des chalets sont baissés en haute saison.

Concours des Maisons fleuries 2013 : Le Conseil Municipal fixe le barème pour la remise des prix à l'occasion des vœux du Maire.

Restructuration foncière des forêts sectionales de la Commune: Suite aux modifications intervenues au cours des mises à jour cadastrales successives, des communalisations des forêts sectionales de Farges, Les Ancizes-Comps et Tournobert et afin d'intégrer de nouvelles surfaces boisées, le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser une restructuration foncière.

Une parcelle relevant du régime forestier appartenant aux Habitants de Coureix et La Garde a été suite à la construction du barrage sur la Sioule ramenée en 1965 de 2ha 35a 30ca à 0,8780 ha. A la demande de l'ONF et afin de régulariser administrativement cette situation, le Conseil Municipal demande à postériori la distraction du Régime Forestier des 0,8780 ha (arrondi à 0,88 ha) appartenant historiquement aux Habitants de La Garde et Coureix.

Assainissement autonome: La SEMERAP, missionnée par la Commune, a effectué un diagnostic des installations d'assainissement autonome pour vérification du fonctionnement et de l'entretien. Le bilan récapitulatif fait apparaître que sur 80 installations de la Commune, 67 ont été visitées. La plupart sont incomplètes et classées non conformes avec peu de nuisances. Trois installations produisent des nuisances importantes et nécessitent une réhabilitation sous 4 ans et trois ne possèdent aucune installation. Le Maire a adressé un courrier à ces propriétaires pour envisager les modalités d'une mise en conformité et les informer des subventions possibles.

Zonage d'assainissement: Le cabinet d'études C²EA a transmis un zonage provisoire pour avis. Il est conforme au futur PLU et nécessite peu de modifications. La campagne de mesures des rejets dans les réseaux est en cours, par temps sec.

<u>Quartier La Crouze</u>: Le réseau est endommagé Avenue de la Gare à la Crouze et va nécessiter plusieurs tranches de travaux : la première, urgente, étant la réfection d'un regard étanche au niveau de l'immeuble en réhabilitation, puis la prolongation du réseau avec création d'un déversoir d'orage au niveau de la Gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.